

**IPDAL**  
**2<sup>ème</sup> conférence "Afrique XXI"**

**COMMENT CONSTRUIRE L'AVENIR COMMUN DE L'AFRIQUE ET DE L'EUROPE  
ET QUELLE CONTRIBUTION DU MAROC ?"**

**Intervention de M. Mohammed Tawfik MOULINE,  
Directeur Général de l'IRES**

Une longue histoire lie l'Afrique à l'Europe. Elle tient à de nombreux facteurs, notamment, la proximité géographique, le commerce et une histoire de plusieurs siècles. Jusqu'à présent, l'Europe est le premier partenaire commercial de l'Afrique malgré la perte de terrain en faveur de la Chine.

L'Afrique et l'Europe et constituent deux espaces dont les complémentarités sont manifestes à plusieurs niveaux. La synchronisation de leurs cycles de production et l'interdépendance croissante qui caractérise plusieurs économies des deux continents font que leur destin est désormais commun. Le développement de l'Afrique et la réussite de son processus de convergence accéléré sont tributaires, entre autres, de la qualité du partenariat devant la lier à l'Europe. De même, la redynamisation de l'économie européenne et l'élargissement de ses perspectives dépendent en partie de la promotion de la paix et de la prospérité dans son voisinage africain, pour en faire un véritable relais de croissance économique.

Au-delà des atouts qui pourraient forger les bases d'une coopération mutuellement profitable à l'Afrique et à l'Europe, ces deux espaces font face à des défis communs qui ne pourraient être relevés que moyennant un nouveau paradigme de partenariat, en rupture avec les approches antérieures, basées sur la logique centre-périphérie.

De par son positionnement géostratégique de pont entre les deux continents, son statut avancé auprès de l'Union européenne avec laquelle il a conclu, en 2019, un Partenariat de prospérité partagée ainsi que son appartenance à l'Union africaine et la perspective de son adhésion à la CEDEAO, le Maroc est prédisposé à jouer un rôle actif dans l'édification d'un avenir meilleur, de nature à renforcer la contribution de l'Europe et de l'Afrique aux nouveaux équilibres géopolitiques et géoéconomiques mondiaux.

**LA SITUATION ACTUELLE EN EUROPE ET EN AFRIQUE**

L'Europe, malgré les difficultés structurelles qui affectent son processus d'intégration politique et économique, demeure un espace géostratégique important. Son capital démocratique et son développement institutionnel ainsi que ses potentialités économiques, que lui confère son marché unique, place l'Europe parmi les pôles directeurs du système mondialisé, même si son poids s'est affaibli au cours de la dernière décennie.

De son côté, l'Afrique est le continent des opportunités de par la jeunesse de sa population qui exige des politiques volontaristes pour transformer cet atout en dividende démographique.

L'Afrique est devenue, durant les deux dernières décennies, un enjeu stratégique mondial et un espace de compétition entre les puissances traditionnelles et les pays émergents. Elle représente un vaste marché avec une forte croissance démographique et recèle d'importantes ressources naturelles, minières et énergétiques.

Avec un taux de croissance annuel dépassant les 5%<sup>1</sup> en moyenne par an sur la dernière décennie et des perspectives prometteuses, le continent s'inscrit dans une dynamique de développement et de croissance positive et ce, dans de multiples domaines à fort potentiel qui attendent d'être exploités.

L'abondance de terres arables sous-exploitées confère à l'Afrique un grand potentiel en matière de contribution à la sécurité alimentaire mondiale. Selon la FAO, l'Afrique héberge 60% des terres non cultivées dans le monde.

L'importance des besoins locaux des populations et leur croissance rapide font de l'Afrique une terre d'investissement.

Confrontée, d'ici 2050, à plusieurs enjeux du présent et du futur auxquels elle devrait faire face, l'Afrique a besoin de retrouver la confiance en elle-même et de s'emparer des leviers de changement, ouvrant l'accès au monde de demain, à savoir : la transformation économique, la transition énergétique et la transition digitale. Ces trois leviers figurent parmi les 5 axes de la nouvelle stratégie que propose l'Union européenne pour la coopération avec l'Afrique (voir partie 4 du présent document).

## **DES COMPLEMENTARITES ET DES DEFIS COMMUNS**

Les atouts dont dispose l'Afrique, conjugués à la proximité géographique, font de ce continent une opportunité économique importante pour l'Union européenne dont l'avenir est certainement au Sud.

Dans un contexte international, traversé par des mutations profondes, accélérées par les effets du Covid-19, rendant le monde de demain à la fois complexe et incertain, au moins cinq grands défis interpellent l'Afrique et l'Europe.

---

<sup>1</sup>Données du FMI, 2019

Ces défis sont à la fois d'ordre géopolitique, avec le déplacement graduel du centre de gravité du monde vers l'Asie, économique, avec la concurrence grandissante des économies émergentes et la nécessité de reconfigurer les chaînes de valeur mondiales suite à la pandémie du Covid-19, humain avec le développement de la migration clandestine, la montée de la xénophobie en Europe et la fuite des compétences africaines, sécuritaire avec l'accentuation des menaces transnationales et la question du retour des terroristes qui avaient rejoint les rangs de l'organisation de "l'état islamique" et les groupes extrémistes en Syrie, en Irak et en Libye et environnemental avec le changement climatique qui met à rude épreuve la sécurité alimentaire, sanitaire et économique des pays et menace même la survie de l'Homme.

## **BILAN DE LA COOPERATION AFRIQUE-EUROPE**

Le cadre général de la coopération entre l'Afrique et l'Union européenne s'articule autour de l'accord de Cotonou et du partenariat encadré par la stratégie commune Afrique-Union européenne. Les relations entre l'Union européenne et l'Afrique s'inscrivent également dans le cadre de dialogues formels, tels que les sommets Afrique -Union européenne.

L'accord de Cotonou a fixé le cadre général des relations entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en matière de coopération pour le développement. Entré en vigueur en 2003, révisé en 2005 et 2010 et prorogé jusqu'à la fin de 2020, ses deux principaux objectifs ont été l'éradication de la pauvreté et l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale. Il a insisté sur la conformité des relations Afrique-Union européenne aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La stratégie commune Afrique-Union européenne, adoptée en 2007, s'articule autour de trois objectifs principaux : le renforcement du dialogue politique, l'élargissement de la coopération et la promotion d'un partenariat centré sur l'élément humain. Force est de constater toutefois que les plans d'actions successifs ont plus donné la priorité à la sécurisation de l'Afrique, à sa démocratisation et à la lutte contre les migrations irrégulières.

Le bilan de la coopération Afrique-Union européenne demeure mitigé pour plusieurs raisons :

- A la différence de la régionalisation est-asiatique où le Japon a joué le rôle de locomotive pour le développement de « sa périphérie », l'Union européenne n'a pas contribué, à une transformation structurelle des économies africaines.

- Les relations commerciales entre le continent africain et l'Europe demeurent asymétriques. Le déficit commercial du continent africain dans ses échanges avec l'Europe, a atteint près de 20 milliards de dollars en 2019. La part de l'Afrique sur le marché européen ne dépassait guère 3%, en moyenne par an, sur la période 2008-2019, tandis que celle de l'Europe sur le marché africain excède les 37%.<sup>2</sup>
- Malgré les nombreuses actions déployées par l'Europe en termes de soutien à la paix, l'Afrique reste le continent enregistrant presque la moitié du nombre de conflits dans le monde.
- Les actions de coopération entre les deux continents n'ont pas été en mesure de limiter les migrations irrégulières vers l'Europe, l'asile de ressortissants africains ou encore le phénomène de la traite humaine. Le discours européen n'est pas capable de convaincre les partenaires africains et de leur proposer des modalités d'intégration novatrices, d'autant plus que le passé colonial de l'Europe en Afrique rend difficile l'établissement d'une relation de confiance avec les pays africains.

## LA NOUVELLE STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE A L'EGARD DE L'AFRIQUE

Si pour l'Europe, le partenariat est resté, jusqu'à présent fortement empreint des préoccupations sécuritaires et migratoires, pour l'Afrique il devra à l'avenir être plus équilibré et orienté vers les enjeux du développement. Dans ce sens, l'Union européenne envisage de discuter, lors du prochain sommet en 2021, sa nouvelle stratégie de partenariat avec l'Union africaine qui s'articule autour de cinq axes de coopération :

- **la transition verte**, en appuyant, sur le plan technologique et en termes de renforcement des capacités, les pays africains en vue de réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris et en accompagnant les projets de développement durable, basés sur l'utilisation des énergies renouvelables et soucieux de l'efficacité énergétique.
- **la transformation numérique**, en stimulant cette transition numérique dans le continent africain et en portant un intérêt à la digitalisation des services publics et des systèmes éducatifs.
- **la croissance durable et marché de l'emploi**, en augmentant substantiellement les investissements écologiquement, socialement et financièrement durables et résilients aux impacts du changement climatique, en promouvant les opportunités d'investissement favorisant l'intégration économique régionale et continentale, en rendant les pays africains plus attractifs aux investissements et en améliorant les capacités d'apprentissage, de connaissances, de compétences, de recherche et d'innovation des femmes et des jeunes africains.

---

<sup>2</sup>Calculs IRES \_ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

- **la paix et la bonne gouvernance**, adaptant et en approfondissant le soutien de l'Europe aux efforts de paix en Afrique par le biais d'une coopération plus structurée et plus stratégique et en se souciant davantage de la bonne gouvernance, de la démocratie, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de l'égalité des sexes.
- **le défi migratoire et la mobilité des personnes**, en mettant en place des partenariats équilibrés, cohérents et globaux, en améliorant la gouvernance des migrations et en renforçant la capacité des Etats africains en termes de contrôles frontaliers.

## **QUELQUES PISTES DE REFLEXION POUR MOBILISER LE POTENTIEL DE LA COOPERATION ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE**

Tenant compte des complémentarités précitées et des défis communs à l'Afrique et à l'Europe, l'édification d'une nouvelle vision du partenariat qui soit partagée de part et d'autre s'avère opportune. Cette vision, qui favoriserait l'établissement d'une communauté d'intérêt dans plusieurs domaines, permettrait à l'Europe et surtout à l'Afrique d'améliorer son positionnement sur l'échiquier international.

Reflétant la complexité du monde actuel, le nouveau partenariat de progrès à bâtir entre l'Afrique et l'Europe devrait approfondir leurs relations dans de nombreux domaines. Il devrait dépasser la logique du libre-échange pour revêtir un caractère global et pour substituer à la vision du court terme une relation construite sur le long terme. La dimension politique de cette relation devrait occuper une place centrale dans le nouveau partenariat.

Celui-ci devrait concerner, en particulier, les 5 axes proposés par l'Union européenne et s'articuler autour des orientations suivantes :

### ***Sur le plan de la transition verte : jeter les bases d'une coopération en matière de développement durable***

Devant harmoniser les choix de l'Afrique avec les orientations du *Green Deal de l'Union européenne*, cette coopération devrait :

- s'établir sur la base des dix-sept (17) nouveaux objectifs de développement durable, adoptés par la communauté internationale en 2015 :

La promotion d'un modèle de développement inclusif en Afrique implique de recentrer cette coopération sur la question des disparités économiques et sociales et sur la réforme des mécanismes de redistribution des richesses. Le développement durable rend nécessaire un renforcement de capacités des pays africains en matière de lutte contre les effets du changement climatique et en faveur de la réduction de l'empreinte écologique.

- exploiter conjointement les nombreux gisements d'opportunités dans le domaine de la sécurité alimentaire :

La mise en valeur appropriée des terres arables en Afrique, conjuguée au recours au savoir-faire technologique des pays d'Europe, pourrait faciliter l'accès à l'alimentation d'une population africaine croissante et en même temps apporter une réponse idoine à la question de la sécurité alimentaire mondiale.

- accroître les capacités, actuellement faibles, de l'Afrique subsaharienne en matière de valorisation et d'utilisation rationnelle des ressources énergétiques locales, particulièrement les énergies renouvelables, en vue de pallier la situation actuelle où 650 millions de personnes sont privées d'électricité et de faire face à la croissance rapide de la demande en énergie électrique du continent :

Le développement des énergies renouvelables ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique pourraient répondre à la fois aux impératifs de la transition énergétique en Europe et de la sécurité énergétique en Afrique ainsi qu'aux exigences d'adaptation au changement climatique des pays africains. La coopération entre l'Afrique et l'Europe pourrait porter sur la valorisation du potentiel :

- ✓ hydro-électrique, représentant l'équivalent de 12% de la capacité mondiale, et qui n'est, pour l'heure, exploité qu'à moins de 10%,
  - ✓ d'énergie solaire, dont l'Afrique recèle de grandes richesses et dont le développement pourrait se réaliser via des unités de production photovoltaïques décentralisée,
  - ✓ d'énergie éolienne, y compris les réserves en offshore.
- impliquer l'Union européenne dans le projet de Gazoduc Nigeria-Afrique qui jouerait un rôle structurant pour les économies de l'Afrique de l'Ouest et qui pourrait diversifier les sources d'approvisionnement en énergie de l'Europe.
  - promouvoir, ensemble, l'économie bleue qui s'inscrit en parfaite cohérence avec les impératifs d'un modèle de développement durable :

Exploitée à fond et correctement gérée, l'économie bleue peut constituer une source de richesse capitale et mettre le continent sur la voie du développement durable. Le continent africain doit à l'évidence adopter des stratégies holistiques et cohérentes pour exploiter le plein potentiel de l'économie bleue.

- faire de l'Afrique un laboratoire vivant d'un futur écologique :

Ce grand projet peut changer complètement la donne en trouvant des solutions nouvelles et de nouveaux modes de conception, centrés sur les utilisateurs finaux plus que sur la technique.

## ***Sur le plan de la transformation numérique : permettre à l'Afrique de réussir sa transition digitale***

La pandémie du Covid-19, en imposant le confinement et la distanciation sociale, a accéléré la digitalisation à l'échelle mondiale et en Afrique, où de nombreux pays sont parvenus à développer leur écosystème digital en vue de faire face aux défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux.

La coopération avec l'Europe dans ce domaine permettrait à l'Afrique de réussir sa transition vers l'ère digitale, en résorbant la fracture numérique, en luttant contre la cybercriminalité et en poussant loin la digitalisation des services publics, ce qui améliorerait la performance du secteur public, tout en luttant contre la corruption.

La digitalisation des services publics devrait donner la priorité au développement de l'enseignement à distance dans les pays africains et à la modernisation du secteur de la santé, en y introduisant, entre autres, la télémédecine.

Pour stimuler la transformation digitale en Afrique, il serait opportun :

- de faire du numérique un agenda régional, s'appuyant sur des politiques publiques appropriées, à même de promouvoir les offres d'équipement en technologies de l'information à des prix accessibles, d'éduquer à une utilisation critique et raisonnée des technologies digitales et de développer une forte culture numérique. Il s'agit aussi de doter l'Afrique d'une stratégie de cyberdéfense destinée à la fois à lutter contre la cybercriminalité, à soigner la e-réputation du continent et à développer une e-diplomatie au profit de ses intérêts stratégiques,
- de mettre en place un cadre panafricain, visant la convergence réglementaire avec l'Europe et permettant l'institutionnalisation de la transformation digitale,
- de former des compétences africaines selon les standards internationaux les plus évolués,
- de libérer l'accès à internet, tout en luttant contre la cybercriminalité et en garantissant la protection des données personnelles,
- d'investir dans la Recherche & Développement et de capitaliser sur les innovations et les expériences digitales réussies pour inventer de nouveaux services numériques et pour promouvoir l'écosystème "tech africain",
- et de développer un système africain d'identification numérique qui serait à la base même du fonctionnement de l'économie digitale.

***Sur le plan de la croissance et de l'emploi et plus généralement en ce qui concerne le développement humain : promouvoir une coopération économique renouvelée et l'orienter vers le développement du capital immatériel***

Les ambitions d'un partenariat renouvelé entre l'Afrique et l'Europe devraient se concrétiser à travers ce qui suit :

- Le développement de l'investissement qui devrait concerner les secteurs structurants à même de répondre aux priorités des pays d'Afrique pour accélérer leur convergence et de faire de ceux-ci un relais durable de croissance pour les pays d'Europe.

L'industrie recèle d'importantes opportunités pour un partenariat gagnant-gagnant. Le renforcement de la compétitivité des industries européennes face à la concurrence asiatique et la relocalisation de certaines d'entre elles, particulièrement celles opérant dans les secteurs de la vie, suite aux conséquences de la pandémie du Covid-19, pourraient passer par la réalisation de grands projets industriels en Afrique et par la création de joint-ventures, selon une approche basée sur la co-localisation.

- La dynamisation des échanges commerciaux entre l'Afrique et l'Europe : le nouveau partenariat devrait ne pas déroger aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) régissant le régionalisme et ne pas contredire les engagements des pays africains dans le contexte de l'implémentation de la zone de libre-échange continentale africaine. Il devrait ne pas entraver l'action des pays africains en matière de diversification de leurs relations économiques avec d'autres puissances économiques (par exemple la Chine) ou réduire les opportunités offertes par cette diversification. Il devrait, en outre, ne pas se limiter à la promotion du libre-échange pour concerner plus globalement le développement des avantages compétitifs de l'Afrique.

Le développement du commerce entre l'Afrique et l'Europe exige une modernisation et une extension des infrastructures portuaires africaines et leur adaptation aux nouvelles exigences du transport international (capacités d'accueil des navires). Cela suppose aussi l'établissement de chambres de commerce et d'industrie conjointes (informations sur les marchés, opportunités d'export/import, missions de prospection commerciale...).

- L'accélération de l'intégration intra-africaine qui pourrait réduire la vulnérabilité des économies africaines tout en générant des suppléments de croissance économique pouvant bénéficier aux pays africains mais aussi européens.

La mutualisation continentale devrait être perçue comme une solution et non pas comme une négation de la transcendance historique des pays africains, pris individuellement. Ces pays ont tout à gagner, en considérant l'Afrique comme un tout et comme une réalité spécifique. A l'échelle de la planète et de l'histoire de l'humanité, il s'agira, à terme, de la gouvernance opérée sur le plus grand territoire du monde, un *leapfrog* visionnaire dont la concrétisation est tributaire de la mise en valeur du capital humain.

- Le renforcement de l'attractivité de l'Afrique aux investissements qui nécessite non seulement d'améliorer l'environnement des affaires mais aussi d'entreprendre une réforme en profondeur des systèmes éducatifs africains et de développer les capacités d'innovation technologique, deux composantes importantes du capital immatériel qui constituent, en effet, des leviers à mobiliser au niveau de la coopération avec l'Europe pour positionner les pays africains sur les filières d'avenir.

En matière de développement humain, il convient de donner la priorité au niveau de l'action de l'Etat à l'éducation. A cet effet, les pays africains pourraient constituer un relais, en accueillant les établissements européens d'enseignement supérieur pour répondre à une demande africaine croissante de formation des élites.

La dimension culturelle devrait avoir une part importante au niveau de la coopération euro-africaine. L'avenir commun devrait être édifié sur la base du partage de valeurs universelles, de démocratie et de progrès.

La coopération devrait être promue entre les centres de recherche et les universités en Afrique et en Europe pour réfléchir sur les questions stratégiques qui interpellent l'avenir commun et servir de force de proposition aux décideurs.

Outre la coopération entre Etats, la mise à contribution des acteurs privés et des acteurs non-gouvernementaux est indispensable pour favoriser la compréhension mutuelle et l'appropriation des enjeux communs.

La mise en place d'une plateforme de société civile permettrait de densifier les échanges sur le plan culturel et de lutter contre les perceptions négatives de part et d'autre.

***Sur le plan de la paix et de la gouvernance : privilégier une coopération sécuritaire multidimensionnelle afin de contenir la prolifération de la menace terroriste et criminelle***

Le nouveau partenariat avec l'Europe devrait viser le soutien à la paix en Afrique ainsi que la bonne gouvernance.

- En matière de soutien à la paix, la coopération sécuritaire entre l'Afrique et l'Europe devrait être multidimensionnelle et intensifiée afin d'endiguer la menace d'insécurité dans certaines zones, notamment celle du Sahel qui est l'épicentre du terrorisme international et d'éviter son amplification. Pour cela, il faudrait :
  - ✓ renforcer les capacités des pays africains vulnérables en matière de prévention et de lutte contre les activités terroristes et criminelles et assurer un transfert des compétences pour améliorer la gouvernance sécuritaire,
  - ✓ adopter une approche socio-économique pour apporter des réponses de fond aux facteurs générateurs de l'insécurité et au développement des activités illicites en Afrique,
  - ✓ étendre la coopération aux menaces émergentes, notamment la cybercriminalité sous toutes ses facettes et qui constitue d'ailleurs l'un des canaux privilégiés par les extrémistes pour leurs activités d'endoctrinement et de recrutement des jeunes.
- Pour ce qui est de la gouvernance, il serait primordial :
  - ✓ de poursuivre l'enracinement de la démocratie en Afrique, la promotion des droits de l'Homme et la prévention des conflits armés qui sont des leviers fondamentaux de la réussite du renouveau du partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne,
  - ✓ d'accompagner l'Afrique pour qu'elle puisse rationaliser les structures et les modes de fonctionnement de son organisation panafricaine dans le sens de la réduction de la fragmentation institutionnelle, de clarification des compétences entre les différents organes, de la création des mécanismes de concertation et du renforcement l'articulation entre l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité afin de développer les capacités de prévention et de gestion des conflits.

***Sur le plan de la migration et de la mobilité : établir une coopération constructive***

Pour l'Afrique et l'Europe, il serait judicieux que leur partenariat en matière de migration et de mobilité soit équilibré, cohérent, global et mettant l'accent sur les jeunes. Pour cela, il faudrait :

- passer d'une situation où la question de la migration est abordée par l'Union européenne de manière unilatérale avec chacun des pays africains à un nouveau partenariat qui privilégie une approche concertée entre l'Union européenne et l'Union africaine et qui favorise la paix et la sécurité.
- favoriser la transition vers des politiques migratoires à visage humain en Afrique et Europe. Ces politiques devraient promouvoir la paix, la sécurité et le développement économique au niveau des zones africaines émettrices de migrants, mais, aussi, l'inclusion socioéconomique dans les pays européens de résidence.

La préservation est nécessaire des ressources humaines qualifiées dont ont besoin les pays africains pour accompagner leur processus de développement et d'émergence. Dans la même perspective, il serait souhaitable de favoriser la migration circulaire et de mobiliser la communauté africaine établie en Europe en vue d'en faire un relais important de développement de la coopération bilatérale, voire triangulaire.

Il s'agit également d'assurer une meilleure intégration de cette communauté africaine, en particulier les jeunes nés dans les pays européens d'accueil. Pour cela, l'offre socioculturelle dans les pays européens devrait reconnaître la richesse de l'identité des ressortissants africains et leur appartenance à un double référentiel de valeurs.

L'approche collaborative en matière de gestion culturelle gagnerait à être relayée par une stratégie de communication proactive sur les valeurs de tolérance et de coexistence, prônées par le modèle de l'Islam marocain qui s'érige, aujourd'hui, en référence sur le plan africain.

Tout en intensifiant la lutte contre les réseaux criminels qui exploitent les migrants, le contrôle de la migration par l'Europe ne devrait pas porter préjudice aux droits fondamentaux des migrants africains.

- centrer, également, la coopération avec l'Europe autour de la mise en œuvre de l'Agenda africain pour la migration, élaboré par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI et soumis à l'Union africaine. Son objectif est d'amener l'Afrique à "parler d'une seule et même voix [...] et selon [son] propre plan de travail. "

L'Agenda repose sur plusieurs mesures dont la mise en place de l'Observatoire africain de la migration à Rabat et la désignation d'un Envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la migration.

### **Sur le plan géopolitique : développer et étendre la coopération à des espaces d'intérêt commun**

Les zones géographiques d'intérêt commun sont, notamment, l'espace euro-méditerranéen et celui atlantique. Les actions proposées sont les suivantes :

- Accélérer la mise en œuvre des projets inscrits dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, notamment ceux ayant trait au développement durable, à l'intégration socioéconomique des femmes et des jeunes et au dialogue interculturel.
- Mutualiser leurs efforts pour appuyer le processus de transition politique à l'œuvre dans la région sud-méditerranéenne, sur le plan démocratique et institutionnel.
- Inscire la coopération entre l'Afrique et l'Europe dans le cadre d'un projet civilisationnel où les aspects humains, culturels et sécuritaires sont suffisamment pris en compte et étendre la politique de voisinage à l'Afrique subsaharienne.
- Contribuer à l'éclosion d'une vision stratégique de partenariat qui permettrait à l'espace atlantique de reconquérir sa centralité géostratégique, aujourd'hui susceptible d'être compromise par la montée en puissance de l'espace Asie-Pacifique.

Cette vision, à caractère multidimensionnel, devrait s'appuyer sur un partenariat économique, basé sur des mégaprojets portuaires, industriels et énergétiques et sur une coopération sécuritaire intense afin de lutter contre toutes les formes de criminalité sévissant dans l'aire atlantique sud.

Pour lui assurer un déploiement réussi, la vision précitée devrait être portée par des structures institutionnelles appropriées et tenir compte des spécificités des aires composant l'espace atlantique, tout en étant en phase avec les initiatives régionales, déjà à l'œuvre. L'organisation de la Conférence des Etats Africains Riverains de l'Atlantique pourrait constituer le noyau dur de cette architecture, du moins pour la façade africaine.

### **LE MAROC UN DES PIVOTS DE LA COOPERATION EURO-AFRICAINE**

La célèbre image de Feu Sa Majesté Le Roi Hassan II qui décrivait le Maroc comme "un arbre dont les racines plongent en Afrique et qui respire par ses feuilles en Europe" illustre bien le positionnement actuel du Royaume en tant qu'acteur pivot de la coopération triangulaire. Le Maroc se place au centre de ce dispositif pour valoriser et faire bénéficier les pays africains de son expertise. Pour cela, les atouts du Maroc sont les suivants :

- Le Royaume est lié à l'Union Européenne par le Partenariat pour la prospérité partagée.

La Déclaration politique conjointe Maroc – Union européenne adoptée à l'issue du 14<sup>ème</sup> Conseil d'association, tenu le 27 juin 2019, à Bruxelles marque un nouveau tournant dans les relations liant le Royaume du Maroc et l'Union européenne.

Elle exprime la volonté des deux parties de développer un véritable Partenariat pour une prospérité partagée, c'est-à-dire, un développement économique et social durable, caractérisé par l'augmentation de la croissance économique et l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du souhait commun de donner une nouvelle impulsion à la relation stratégique, avancée et multidimensionnelle, liant les deux parties depuis plus d'un demi-siècle. Sa concrétisation permettrait de renforcer leur action en Afrique, notamment, par le biais de la coopération triangulaire.

- Le Maroc promeut la coopération triangulaire

Dans son message au 25<sup>ème</sup> sommet Afrique-France tenu en 2010 à Nice, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a plaidé en faveur de la coopération triangulaire en précisant " combien le Maroc est attaché aux opportunités supplémentaires qu'offrirait un approfondissement de notre coopération triangulaire, où l'apport de l'un se conjugue au savoir-faire de l'autre pour la réalisation de projets concrets au bénéfice de populations africaines tierces ".

A cet effet, le Maroc s'active pour disposer des financements extérieurs afin de soutenir et développer sa coopération avec l'Afrique.

Les financements européens sont particulièrement recherchés dans la mesure où l'Union européenne et ses Etats membres constituent le premier pourvoyeur d'aide publique au développement sur le continent africain avec environ 20 milliards d'euros par an, soit un peu plus de la moitié du total de l'aide publique au développement consacrée à l'Afrique.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup>Le partenariat Afrique-UE. *Financement du partenariat*. Disponible sur : <https://www.africa-eu-partnership.org/fr/propos/financement-du-partenariat>

Un document du Ministère de l'Economie et des finances qui fait le point sur les relations du Maroc avec les pays de l'Afrique subsaharienne mentionne par exemple explicitement que "le Maroc pourrait jouer un rôle important en suscitant une stratégie de coopération triangulaire, qui consiste à canaliser les fonds d'aide internationaux pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'œuvre à des prestataires de services marocains, notamment les bureaux d'études, les entreprises de génie civil et autres".

- Le Maroc est actif dans la coopération Sud-Sud

Cette forme de coopération est fortement encouragée par les Nations unies qui ont approuvé en 1974 "la création d'un service spécial dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir la coopération technique entre pays en développement ".<sup>4</sup>

Dans ce sens, il convient de rappeler que la politique étrangère du Royaume du Maroc se caractérise, depuis l'indépendance, par l'importance accordée à l'établissement de relations bilatérales avec l'Afrique, fondées sur la solidarité active, le respect mutuel ainsi que sur la préservation et la promotion des intérêts communs.

La consolidation des « relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique, notamment les pays subsahariens et du Sahel » ainsi que le renforcement de « la coopération Sud-Sud » sont consacrés dans le préambule de la Constitution marocaine.

Ce positionnement est régulièrement rappelé par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI qui a souligné que « Le Maroc est au cœur de l'Afrique et ménage à l'Afrique une place dans le cœur des Marocains. Et c'est pourquoi Nous l'avons inscrite au centre de la politique étrangère de notre pays »<sup>5</sup> [lequel] « a fait justement de la coopération Sud-Sud un axe fondamental de sa politique étrangère et une ligne de conduite centrale de son action internationale »<sup>6</sup> [car le Maroc] « partage ce qu'il a sans ostentation".<sup>7</sup>

---

<sup>4</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies A/3251 (XXIX)

<sup>5</sup> Discours à l'occasion du 63ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple d'août 2016

<sup>6</sup> Message adressé aux participants au Forum Crans Montana à Dakhla en mars 2016 consacré à la Coopération Sud-Sud

<sup>7</sup>Sa Majesté Le Roi Mohammed VI dans son premier discours devant le 28ème sommet de l'Union africaine à Addis Abeba le 31 janvier 2017.

La coopération Sud-Sud menée par le Maroc s'exprime par le biais de l'appui à la mise en œuvre de projets de développement qui visent à atteindre les objectifs de développement durable. Elle s'opère, également, à travers la mise en œuvre d'une coopération technique qui semble être véritablement appréciée par les pays africains. L'accroissement de la demande de ces derniers à bénéficier de l'expertise et du savoir-faire marocain dans un ensemble varié de domaines en témoigne fortement.

Dans ce cadre, l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), constitue un acteur essentiel dans la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud portée par le Maroc. Le Royaume met ainsi à profit le savoir-faire qu'il a acquis et l'expertise qu'il a développée dans des domaines variés pour fournir un appui aux pays en développement.

Pour faire face à cette demande croissante des pays africains qui se traduit par des coûts relativement conséquents, le Maroc est amené à chercher des financements extérieurs pour dynamiser davantage encore sa coopération Sud-Sud, d'où l'intérêt de la coopération triangulaire.

## **QUELLE CONTRIBUTION DU MAROC EN MATIERE D'EDIFICATION D'UN AVENIR COMMUN ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE ?**

De par son positionnement géographique et ses relations privilégiées avec la communauté internationale, le Maroc pourrait contribuer à la mise en œuvre d'une coopération étroite entre l'Afrique et l'Europe, dans la perspective d'édifier un avenir commun aux perspectives prometteuses. Les atouts dont dispose le Royaume le prédisposent à jouer un rôle de relais important en la matière :

- Les avancées en matière de transition démocratique et de gouvernance institutionnelle, pourraient placer le Maroc au rang de courroie de transmission du progrès économique et institutionnel au bénéfice de son voisinage sud-méditerranéen et subsaharien.
- Outre le statut avancé le liant à l'Europe, le Maroc a conclu plus d'un millier d'accords de coopération avec ses partenaires subsahariens, ce qui lui permet de jouer le rôle effectif de hub régional sur le plan du commerce, de la finance, du transport, de l'éducation...
- Le Maroc bénéficie d'une image positive en Afrique, permettant de forger les bases d'une coopération tripartite dans plusieurs secteurs de développement. Le retour du Royaume à l'Union africaine le place au cœur de la décision africaine.
- Le Maroc est considéré comme un partenaire crédible de la communauté internationale en matière de résolution des questions globales qui interpellent conjointement l'Afrique et l'Europe dont notamment les questions migratoire, sécuritaire et celle liée au développement durable.

La contribution du Maroc pourrait se situer particulièrement au niveau des domaines suivants :

### ***La transition verte et l'accès à l'énergie***

**L'initiative marocaine baptisée Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA)**, initiée lors de la COP 22, a pour objectif la mise en place en Afrique de projets concrets d'innovation visant l'amélioration de la qualité des sols, la maîtrise de l'utilisation de l'eau agricole et le renforcement des capacités en termes de gestion des risques climatiques.

Dans le cadre de cette initiative, se sont tenues, en novembre 2019, au Maroc, deux rencontres. La première, organisée par le Comité Scientifique de l'Initiative AAA, a permis d'identifier les principaux défis auxquels est confrontée l'agriculture africaine, d'envisager les leviers à même de favoriser la résilience et de renforcer les capacités d'adaptation de ce secteur, avec un intérêt tout particulier accordé au rôle que pourrait jouer le secteur privé dans la sécurité alimentaire en Afrique.

La seconde rencontre a réuni les bailleurs de fonds, dans le but d'évaluer et de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de projets visant l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique.

Par ailleurs, outre sa contribution à la mise en œuvre de projets d'électrification du monde rural au profit des pays partenaires du continent africain, le Maroc pourrait faire de l'expertise qu'il est en train d'acquérir dans le **domaine des énergies renouvelables**, notamment le solaire, un axe potentiel de la coopération énergétique entre l'Afrique et l'Europe.

De plus, le Maroc dispose d'un potentiel important en matière de production d'hydrogène, combustible propre qui pourrait contribuer à l'avenir à la satisfaction de la moitié de la demande finale en énergie pour l'Europe et l'Afrique du Nord, selon l'Agence Internationale de l'Énergie. Le renforcement des capacités de production du Maroc en la matière, grâce, notamment, à son partenariat énergétique avec l'Allemagne, pourrait positionner le Royaume en tant que "Powerhouse" d'hydrogène vert entre l'Afrique et l'Europe.

### ***La transition digitale***

Le Maroc a développé, au cours des dernières années, ses infrastructures de communication et mis l'accent sur le renforcement du secteur digital qui représente, aujourd'hui, 10% de son PIB. Il est relativement bien positionné aujourd'hui au niveau des classements internationaux : e-Government établi par les Nations Unies (43 places gagnées entre 2010 et 2016), Global Innovation Ranking établi par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (22 places) et le Networked Readiness Index du Forum économique mondial (3 places). Le taux de pénétration d'internet a connu, au Maroc, une trajectoire exponentielle, atteignant, en 2019, 74%.

## ***Le développement économique et social***

Le Maroc, de par l'expérience accumulée, pourrait aider les partenaires africains à accélérer la diversification de leurs systèmes productifs et à améliorer, par ricochet, leur insertion dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. L'établissement de joint-ventures Maroc- Afrique-Europe pourrait constituer des gisements d'opportunités pour les firmes européennes à la recherche de relais de croissance externes.

Dans le domaine agricole, le partage de l'expérience marocaine en matière de micro-irrigation ainsi que le développement de l'agro-industrie à des fins d'exportation pourraient participer à l'émergence d'une agriculture africaine moderne et compétitive.

Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, le groupe OCP consacre une part croissante de sa production d'engrais en Afrique pour l'amener à remédier à son utilisation faible des fertilisants : 10% de la moyenne mondiale et presque 20 fois moins que la moyenne en Asie.

Fournisseur de 58% de la totalité des engrais utilisés en Afrique, soit 1.8 millions de tonnes en 2019, ce groupe public marocain a renforcé, au cours des dernières années, sa présence sur le continent, avec l'implantation projetée de trois usines, en Ethiopie, au Ghana et au Nigeria. Ces installations, qui entreront en service entre 2023 et 2024, auront une capacité de production d'un million de tonnes par an, chacune.

Ces investissements viennent consolider la présence marocaine dans le domaine de la sécurité alimentaire en Afrique, avec 28 unités de mélange d'engrais installées dans 8 pays et des formations dispensées à 75.000 agriculteurs africains.

Le Maroc pourrait contribuer davantage au développement du système financier des pays africains partenaires, à travers l'extension des activités des grandes banques marocaines et la diversification de leurs portefeuilles au-delà des activités bancaires classiques. Il est à noter que sur les sept banques les plus importantes en Afrique, en termes de fonds propres, deux sont marocaines. Le système bancaire marocain occupe, en termes de classement par les agences de notation, la seconde place au niveau africain après l'île Maurice.

Casablanca Finance City (CFC), créée en 2010, en tant qu'initiative public-privée visant à faire de Casablanca un hub financier régional en Afrique, s'est hissée depuis au rang de première place financière en Afrique et en tant que partenaire des plus grands centres financiers internationaux. Elle est située à la croisée des continents et réunit une forte communauté de membres d'entreprises financières, de multinationales, de prestataires de services et de holdings. En tant que hub financier, le Maroc pourrait jouer le rôle de sous-traitant en matière de transactions financières adaptées aux besoins de financement des pays africains (émissions obligataires souveraines et privées, ingénierie financière...).

S'agissant de la formation des compétences, le Maroc qui accueille de nombreux étudiants africains au sein de ses établissements universitaires, pourrait intensifier son rôle d'accompagnateur des pays africains en matière d'édification de leur capital humain, y compris à travers une présence active des grands groupes marocains de formation sur le continent, en partenariat avec les universités et les grandes écoles européennes.

En outre, certaines expériences marocaines réussies comme l'Initiative nationale de développement humain, l'électrification du monde rural, le logement social, les filets sociaux... pourraient être bénéfiques pour les pays africains, soucieux d'accélérer leur développement social. Elles seraient également profitables pour les bailleurs de fonds européens engagés dans le financement de projets de développement en Afrique.

### ***Paix et gouvernance***

En plus de son engagement positif dans les opérations visant à promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle régionale et internationale, le Maroc pourrait mettre à la disposition des pays africains son approche sécuritaire multidimensionnelle, qui place la sécurité de l'Homme au centre des préoccupations qui interpellent conjointement l'Afrique et l'Europe.

Dans cet esprit, le Maroc procède à la formation d'Imams pour certains pays européens et africains. Cette action qui s'inscrit dans le cadre de la défense des valeurs de tolérance de l'Islam conformément au rite malékite, pourrait être étendue à d'autres pays en Afrique et en Europe.

### ***Migration et mobilités***

Les pays africains pourraient suivre l'exemple du Maroc dont la politique migratoire à visage humain a permis de régulariser la situation des immigrés subsahariens présents sur le sol national et de réduire substantiellement les flux de l'immigration clandestine vers l'Europe. La soutenabilité d'une telle politique demeure, toutefois, tributaire de l'appui financier conséquent de l'Europe et du renforcement des capacités en termes d'insertion socioéconomique des migrants subsahariens.